



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/...../JCM/2022

4583

COMMUNIQUE

La Direction de l'OBR rappelle à tout détenteur d'engin roulant (véhicule, tricycles et/ou motocyclettes) que la date limite de paiement de la redevance routière annuelle pour l'exercice 2022-2023 est fixée au 31 Octobre 2022 à 17h, conformément à l'article 69 de la Loi Budgétaire 2022-2023.

A cet effet, il est porté à la connaissance de tous les contribuables assujettis à cette redevance routière annuelle que dans le but de leur faciliter l'obtention des quittances de paiement, les services financiers de l'OBR seront ouverts samedi et dimanche, les 29 et 30 Octobre 2022, chaque fois de 9h à 15h.

Fait à Bujumbura, le 28/10/2022

LE COMMISSAIRE GENERAL



Jean-Claude MANIRAKIZA.